



Procès-verbal

Conseil Municipal

Séance du 5 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal de Goudelin, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur SÉHAN Alain.

Convoqués : LE FAUCHEUR Laurent – LE MOAL Brigitte – SÉHAN Alain – ROUAULT Anne-Marie – GAUVAIN Michaël – LEFEBVRE Nathalie – TATON Bruno – DELVO SALAUN Rozenn – LE HEGARAT Valérie- THOMAS Gwénaél – TACQUET Marie-Blanche - MORICE Gildas– VINCENT Louis – ILLIEN Anne-Yvette – PIPART Fabrice – CORLAY Gérald – MARTIN Marie-Christine – MALLARGÉ Bernard - JOUY Nathalie.

Absentes : LE HEGARAT Valérie
MARTIN Marie-Christine

Secrétaire de séance : GAUVAIN Michaël

Le procès-verbal du 22 janvier 2026 est approuvé à l'unanimité.

1/ Commune - Compte financier Unique 2025

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu la présentation du CFU du budget général pour l'année 2025,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant que M. le maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence d'Alain SÉHAN,

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 413 675,37	1 510 687,85	2 924 363,22
	Recettes réalisées (1)	B	676 032,87	1 607 266,34	2 283 299,21
	Restes à réaliser	C	298 147,00	0,00	298 147,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 930 146,22	1 707 940,60	3 638 086,82
	Dépenses réalisées (1)	E	926 790,76	1 136 448,43	2 063 239,19
	Restes à réaliser	F	627 715,68	0,00	627 715,68
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-250 757,89	470 817,91	220 060,02
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	516 470,85	197 252,75	713 723,60
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	265 712,96	668 070,66	933 783,62
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-329 568,68	0,00	-329 568,68
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-63 855,72	668 070,66	604 214,94

Le Conseil, après en avoir délibéré, par 14 voix pour et 2 abstentions,

- **APPROUVE** le Compte financier Unique 2025 du budget principal,
- **DONNE** pouvoir à M. le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2/ Commune : affectation du résultat 2025

Il est proposé d'affecter le résultat 2025 au budget communal 2026 ainsi :

- 002 - résultat de fonctionnement reporté : 100 000 €
- 1068 - excédents de fonctionnements capitalisés : 568 070.66 €

Le Conseil, à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat 2025 du budget principal 2026 comme proposé.

3/ Taux des taxes directes locales

Les taux des taxes directes locales de la commune étaient les suivants en 2025 :

- 17,21 % pour la taxe d'habitation
- 45,57 % pour la taxe sur le foncier bâti
- 74,76 % pour la taxe sur le foncier non bâti

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, il est décidé de retenir les taux des taxes directes locales de la commune suivants en 2026:

- 17,21 % pour la taxe d'habitation
- 45,57 % pour la taxe sur le foncier bâti
- 74,76 % pour la taxe sur le foncier non bâti

4/ Commune : budget primitif 2026

Monsieur SÉHAN présente le budget primitif 2026 proposé par la commission finances :

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	1 299 292,61	1 363 148,33
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	627 715,68	298 147,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 265 712,96
	=	=	=
Total de la section d'investissement (2)		1 927 008,29	1 927 008,29
+		+	+
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 655 700,00	1 555 700,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 100 000,00
	=	=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		1 655 700,00	1 655 700,00
+		+	+
TOTAL DU BUDGET (4)		3 582 708,29	3 582 708,29

L'année se clôture avec un résultat positif de 470 817,91 €. En incluant les reports, le résultat cumulé à fin 2025 s'élève à 668 070,65 €

La Capacité d'Autofinancement (CAF) est de 503 000 €. Après le remboursement de 88 955 € de capital d'emprunt, la CAF nette s'établit à 414 929 €, fonds destinés à financer les investissements.

Les Recettes de fonctionnement proviennent principalement de l'atténuation de charges (remboursements d'assurances pour maladie), des services (cantine, garderie, concessions au cimetière), de la fiscalité locale (taxe foncière) et des dotations de l'État (DSR, péréquation).

Concernant les dépenses, le budget de la voirie a fortement progressé, passant de 42 000 € en 2020 à 104 000 € en 2025.

Sur le bénéfice cumulé, la commune décide de conserver 100 000 € en fonctionnement (équivalent à environ deux mois de salaires pour parer aux imprévus) et de basculer le solde de 568 070,65 € vers l'investissement.

Les taux d'imposition restent inchangés par rapport à 2025 (Taxe foncière bâti : 45,57 % ; non bâti : 74,76 % ; taxe d'habitation résidences secondaires : 17,21 %). Toutefois, la taxe foncière des administrés augmentera de 0,8 % suite à la revalorisation des valeurs locatives décidée par l'État.

Quelques Investissements prévus : renforcement en urgence du mur de l'étang de l'Isle qui menace de s'écrouler, acquisition foncière d'un terrain devenu constructible (entre le cabinet médical et Parc Govel) pour créer un nouveau lotissement, robotisation de la tonte du stade de football, amélioration de la signalétique de sécurité, augmentation de la subvention au CCAS (passant de 4 000 € à 28 200 €) pour financer des travaux à La chapelle de l'Isle.

La situation actuelle est saine avec un ratio de désendettement très bas (environ une année de CAF pour solder la dette actuelle de 500 000 €). Cependant, la commune anticipe un futur emprunt massif de plus de 2 millions d'euros pour le projet de construction de la nouvelle école, ce qui impactera les finances sur le long terme (environ 25 ans).

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil, par 15 voix pour et 2 abstentions,

- **ADOpte** le budget primitif 2026 du budget principal tel que présenté ci-dessus.

5/ Lotissement « Hameau des Lavandières » - Compte administratif 2024

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu la présentation du CFU du budget Lotissement Hameau des Lavandières pour l'année 2025,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant que M. le maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence d'Alain SÉHAN,

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	19 357,56	121 394,13	140 751,69
	Recettes réalisées (1)	B	16 650,29	40 417,17	57 067,46
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	19 357,56	121 394,13	140 751,69
	Dépenses réalisées (1)	E	16 650,29	40 417,17	57 067,46
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	0,00	0,00	0,00
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	0,00	0,00	0,00
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	0,00	0,00	0,00
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	0,00	0,00	0,00

Le Conseil, après en avoir délibéré, par 16 voix pour,

- **APPROUVE** le Compte financier Unique 2025 du budget Lotissement Hameau des Lavandières,
- **DONNE** pouvoir à M. le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

6/ Lotissement « Hameau des Lavandières » - Budget primitif 2026

Monsieur SÉHAN propose au conseil municipal d'approuver le budget primitif du budget « Lotissement Hameau des Lavandières » pour l'année 2026.

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	16 650,29	16 650,29
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		16 650,29	16 650,29

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	106 655,29	106 655,29
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		106 655,29	106 655,29

TOTAL DU BUDGET (4)		123 305,58	123 305,58
---------------------	--	------------	------------

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le budget primitif 2026 du « Lotissement Hameau des Lavandières ».

7/ Informations diverses

- Rue du Trégor : les travaux ont été prolongés jusqu'à l'extrémité de la rue (au niveau du distributeur de pizzas"). Le Conseil Départemental prend en charge le coût du « tapis » (revêtement de la chaussée). Cette décision fait suite à des élargissements de chaussée rendus nécessaires par le passage des poids lourds. La commune profite du marché de travaux en cours pour inclure la réfection des pavés et d'autres éléments de la chaussée qui présentaient des signes d'usure (croisement rue de Kerallec / rue de Poul Ranet).

L'ensemble des travaux de réfection (incluant le "tapis" réalisé par le Conseil Général) s'élève à 34 196 € HT (soit 40 915,20 € TTC) pour une surface de 599,5 m².

- Rue de Beaufeuillage : en raison de son état de dégradation avancée (absence d'enrobé), la commune a décidé de profiter des tarifs d'une entreprise déjà mobilisée pour la refaire entièrement (crédits inscrits au budget primitif 2026 - investissement opération voirie).

- Médiathèque : animation organisée pour découvrir une carte textile exposée à l'espace L'oiseau Lyre. Cette œuvre a été réalisée collectivement par les habitants du territoire à partir de divers tissus. Présentation par une intervenante prévue un mardi à 15h30 pour expliquer la conception de cette œuvre.

- Discours de M. le Maire : après ces six années de mandat, il souligne le travail accompli sur des projets majeurs comme la salle des fêtes. Exprime sa gratitude pour l'esprit d'équipe et la convivialité de l'équipe municipale, tout en promettant de garder un regard bienveillant sur les futures actions municipales.

- Prochain conseil le 2 avril 2026

Fin du conseil à 20h30

Le Maire,

Laurent LE FAUCHEUR



Le secrétaire de séance

Michaël GAUVAIN

